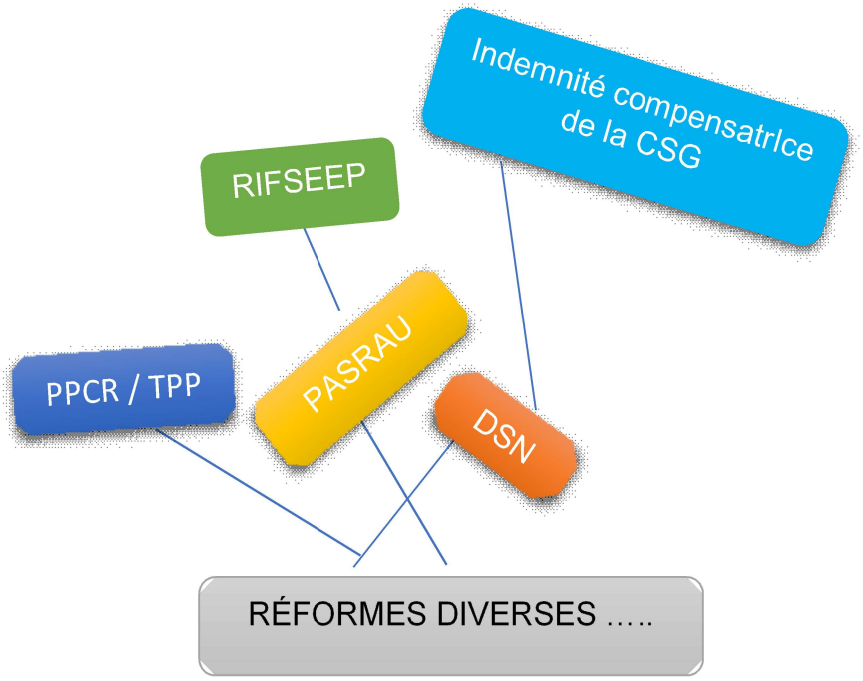
CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale de la Vienne

LES RÉFORMES SONT UN VRAI CASSE TÊTE POUR VOUS ?



Notre solution : LA PAIE À FAÇON

Les réformes se multiplient et la confection de la paie demande des connaissances de plus en plus pointues.

Pourquoi, pour qui ?

Pour vous

Collectivité, établissement public, affilié ou non et quelque soit votre taille

Gain de temps

Augmenter votre capital temps par l'externalisation de la paie à coût réduit

Expertise

Mise à votre disposition d'interlocuteurs privilégiés qui vous offrent un accompagnement personnalisé, une expertise en matière de rémunération et une veille juridique



Sécurité

Dématérialisation totale et sécurisée des états de paie permettant d'avoir un archivage à votre disposition sur notre portail

Efficacité

S'occuper pour votre compte d'établir :

- les bulletins de salaire, états de charges
- la DADSU et prochainement de PASRAU, de la DSN (le CDG86 s'est porté pilote et effectue depuis septembre 2017, des trains de paies « tests » avec ces nouveaux dispositifs)
- des calculs complexes avec réalisation des tableaux de rappel le cas échéant

MAIS VOUS RESTEZ TOUJOURS MAÎTRE DES DECISIONS

Comment ?

En conventionnant avec le service Paie à Façon

- *Prise de contact :* rencontre privilégiée avec vos services et élaboration d'un devis

  Pour une prise en charge au 01/01, le contact avec le CDG doit se faire au plus tard le 01/10

- *La procédure :*
  - délibération de l'organe délibérant
  - signature d'une convention d'adhésion avec le CDG 86 (avec une date d'effet au 1er janvier mais à compter de la mise en œuvre de la DSN la prise en charge des paies pourra s'effectuer en cours d'année)

- *Les étapes :*

1. La collectivité transmet toutes les données à l'aide de fiches navettes via une plate-forme sécurisée avant le 5 du mois
2. Réception des éléments de paies par le CDG (heures supplémentaires, régime indemnitaire, arrêt maladie, nouveau contrat, arrêté ...)
3. Le CDG confectionne les paies puis met toutes les éditions sur la plate-forme personnelle
4. La collectivité réceptionne tous les états et transmet à la Trésorerie.
5. Pour les collectivités équipées de COSOLUCE, une injection automatique des mandats dans Corail est possible

Combien ?

- 6,75 € par dossier chaque mois de janvier et à chaque création de dossier
- 3,78 € par bulletin de paie

Vous trouverez sur le site du CDG86 un simulateur de coût :
http://www.cdg86.fr/c__59_98__La_paie_a_facon.html

Coût d'un forfait de 18 dossiers et de 13 paies ou indemnités d'une collectivité prises en charge par le Centre de Gestion de la FPT de la Vienne pour l'année 2018
La facturation s'effectue au trimestre

	Dossiers			Paies ou indemnités			Montant total
	Nombre (*)	Taux	Montant	Nombre (*)	Taux	Montant	
Janvier	13	6,75	87,75	13	3,78	49,14	**136,89**
Février		6,75		13	3,78	49,14	**49,14**
Mars		6,75		13	3,78	49,14	**49,14**
Avril		6,75		13	3,78	49,14	**49,14**
Mai		6,75		13	3,78	49,14	**49,14**
Juin		6,75		13	3,78	49,14	**49,14**
Juillet	2	6,75	13,5	15	3,78	56,70	**70,20**
Août	1	6,75	6,75	14	3,78	52,92	**59,67**
Septembre		6,75		13	3,78	49,14	**49,14**
Octobre		6,75		13	3,78	49,14	**49,14**
Novembre		6,75		13	3,78	49,14	**49,14**
Décembre	2	6,75	13,5	15	3,78	56,70	**70,20**
Total annuel	**18**		**121,50**	**161**		**608,58**	**730,08**

(*) Le nombre total de dossiers est facturé au mois de janvier de chaque année
Si besoin de créer des dossiers en cours d'année notamment pour des remplacements d'été la facturation interviendra sur le mois concerné voir période de juillet et août ci-dessus

Sont pris en compte : *- L'établissement des salaires*
- L'édition des états de charge
- L'établissement de la DADS-U

Qui contacter ?

05 49 49 12 10
paieafacon@cdg86.fr

- Nathalie DEMONDION
- Marie CLERCY

CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale de la Vienne

Téléport 1, Arobase 1, Avenue du Futuroscope, CS 20205, Chasseneuil du Poitou,
86962 FUTUROSCOPE CEDEX